

ce qui prouve leur opacité, quelquefois ils disparaissent tout à coup, sans qu'aucun corps passe devant eux, et reparaissent aussi subitement : cela vient de ce qu'ils traversent l'ombre que Jupiter projette derrière lui à l'opposite du soleil. Il y a alors éclipse de satellites. Ces éclipses sont d'un grand usage en astronomie. Les plus voisins de la planète s'éclipsent toutes les 24 heures ; la fréquence et la facilité d'observation de ce phénomène le rendent précieux pour la détermination des longitudes.

En résumé, les amateurs peuvent contempler pendant le mois de janvier, Vénus depuis le coucher du soleil jusqu'à 7 heures du soir, Mars, pendant toute la soirée et Jupiter, depuis minuit jusqu'à 7 heures du matin.

J.-B. CLOUTIER.

Le couvent de Roberval

Le 6 du courant, à 5 heures du matin, le feu s'est déclaré dans la chapelle du couvent des Dames Ursulines de Roberval. L'édifice entier a été détruit et sept religieuses ont péri dans les flammes.

Ce malheur est profondément regretté par toutes les classes de la population. Nous offrons nos sincères sympathies aux Dames Ursulines dont l'institution admirable fait pour ainsi dire parti de notre patrimoine national.

Le fonds de pension

La commission administrative du fonds de pension avait résolu d'élever le taux de la retenue à 3% ; avant de mettre cette décision à exécution, la commission s'est adressée au gouvernement qui accorde, pour cette année, trois mille piastres à la caisse de retraite. C'est ce que nous conseillions dans la dernière livraison de *l'Enseignement primaire*. Il y a lieu d'espérer que ce montant sera bientôt accordé d'une manière permanente.

Rapport de l'honorable surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec

(Suite)

BUREAU CENTRAL D'EXAMINATEURS.

Depuis assez longtemps le comité catholique avait mis à l'étude la question de l'établissement d'un bureau central d'examineurs pour l'obtention du brevet de capacité.

Dans le cours de l'été dernier, une commission d'experts a fait un examen minutieux des rapports des différents bureaux d'examineurs établis dans la province, et le comité catholique, après mure délibération, a décidé de les supprimer et de recommander au gouvernement d'établir un bureau central d'examineurs dont les fonctions seraient de préparer les questions qui devront être soumises aux aspirants au brevet d'instituteur, de nommer des délégués chargés de surveiller les examens des candidats aux endroits qui seront désignés et de corriger les réponses aux questions posées aux aspirants.

Aussitôt que le gouvernement aura adopté les règlements qui seront préparés par le comité catholique, ce bureau central pourra être mis en activité.

Un bureau semblable existe déjà pour la partie protestante de la population avec efficacité.

ÉCOLES PAUVRES

Je crois que la somme de \$10,000.00 votée tous les ans par la législature pour les écoles pauvres de la province, n'est pas suffisante. Elle devrait être augmentée, au moins doublée, car certaines localités sont tellement dépourvues de moyens, qu'elles ne peuvent, malgré leur ardent désir de le faire, supporter leurs écoles.

Cette aide, si petite qu'elle soit, produit dans les municipalités où elle est accordée un bien considérable, et la législature devrait la donner aussi large que possible. La cause de l'éducation en éprouverait un effet salutaire.

LA REFONTE DES LOIS SCOLAIRES

Durant l'année les comités catholiques et protestants se sont très sérieusement occupés de la refonte des lois scolaires.